

2) Construction ou reconstruction d'une partie du chemin de Béthanie, situé en la Municipalité de la paroisse de Sainte-Christine dans la circonscription électorale de Johnson, selon le plan 622-99-H0-021 (projet 20-5372-8417 B) des archives du ministère des Transports.

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34723

Gouvernement du Québec

Décret 989-2000, 16 août 2000

CONCERNANT des modifications au décret numéro 681-2000 du 1^{er} juin 2000 concernant le transfert de personnel à la Commission des lésions professionnelles

ATTENDU QUE, conformément à l'article 66 de la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives (1997, c. 27), le gouvernement a déterminé, aux termes du décret numéro 681-2000 du 1^{er} juin 2000, le transfert à la Commission des lésions professionnelles des membres du personnel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail dont le nom apparaît à l'annexe I de ce décret;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 67 de cette loi, le gouvernement a déterminé, aux termes de ce décret, le transfert à la Commission des lésions professionnelles des membres du personnel de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles en date du 31 mars 1998 dont le nom apparaît à l'annexe II;

ATTENDU QUE l'annexe I de ce décret comporte une information erronée quant à la date de transfert à la Commission des lésions professionnelles d'un membre du personnel de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

ATTENDU QUE l'annexe II de ce décret comporte le nom de personnes qui n'étaient pas membres du personnel de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles en date du 31 mars 1998, omet le nom de trois personnes qui en faisaient partie et contient des informations erronées en regard du statut ou de la classe d'emploi de certaines personnes transférées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Travail:

QUE l'annexe I du décret 681-2000 du 1^{er} juin 2000 soit corrigée par le remplacement de la date de transfert de Lorraine Jacob par celle du 15 avril 1999;

QUE l'annexe II du décret 681-2000 du 1^{er} juin 2000 soit corrigée;

– par le retrait du nom des personnes suivantes:

Louise De Guire, Serge Donati, Marie Dubreuil Charrois, Colette Fortier, Lucien Fournier, Jacques Garant, Marie-France Giron, Jacques Labrie, Raymonde Patenaude, Pierre Phénix, Jean-Pierre Picard, Raymond Ricard, Claude Tremblay;

– par l'ajout du nom des personnes suivantes et des informations relatives à leur classe d'emploi et leur statut au 31 mars 1998:

Nom	Classe d'emploi	Statut
Forget, Diane	276	Occasionnel
Guimond, France	221	Permanent
Lord, Andrée	276	Occasionnel

– par le remplacement des informations relatives au nom, à la classe d'emploi ou au statut des personnes suivantes:

Nom	Classe d'emploi	Statut
Baillargeon, Martine	120	Occasionnel
Bousquet, Yvan	105	Occasionnel
Bouvier, Guy	120	Occasionnel
Choquette, André	105	Occasionnel
Corriveau, Line	105	Occasionnel
Dagenais, Muguette	120	Occasionnel
Daoust, Linda	105	Occasionnel
Desbiens, Michelle	221	Permanent
Desrochers, Ghislaine	200	Occasionnel
Doucet, Michelle	105	Occasionnel
Dubé, Gaétan	120	Occasionnel
Filiatrault, Claude	120	Occasionnel
Georges, Pascal	238	Occasionnel
Gonthier, Jean-Marie	105	Occasionnel
Grimard, Michel	120	Occasionnel
Langford, Arthur	120	Occasionnel
Larose, Michel	120	Occasionnel
Lesage, Michel	120	Occasionnel
Nadeau, Pierre	120	Occasionnel
Pelletier, Ghislain	105	Occasionnel
Quenneville, Yves	120	Occasionnel
Robidoux, Carole	115	Permanent
Vallières, Guy	120	Occasionnel

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

34724